

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 14 avril 2022

**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2021-2022.622**

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 15 décembre 2021, visant à obtenir :

- Le temps d'attente moyen par séjour avant de voir un médecin à l'urgence, ventilé par urgence et par région;
- Le temps d'attente moyen par séjour avant de voir un médecin à l'urgence.

Vous trouverez ci-joint les renseignements répondant au libellé de votre demande. En effet, les informations dans le tableau indiquent la durée moyenne de séjour présentée par installation et correspondant à l'intervalle de temps entre le moment du départ de l'urgence et celui de l'arrivée en heures.

De plus, le délai de prise en charge médicale est l'intervalle de temps entre le moment de prise en charge du patient par le médecin et celui du premier triage en heures. Ces détails sont présentés dans le document en pièce jointe sous l'onglet « fiche descriptive ».

... 2

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Original signé par

Daniel Desharnais

p. j. 2

N/Réf. : 22-CR-00055-48